SENEFFE

Extension de Roosens Bétons : la Région dit non

Les ministres ont rendu leur décision ce lundi

L'entreprise prévoyait de construire une zone de stockage bétonnée de 12.000 m². © D.R.

Le Gouvernement wallon a refusé ce lundi le projet d'extension de l'entreprise familleurhodienne Roosens Bétons. Deux motifs sont avancés : le manque d'études sonores complètes et le possible retour du volet « production » présenté dans la première demande de permis unique en 2018.

Suite et bientôt fin du projet d'extension de Roosens Bétons ? C'est ce vers quoi nous pourrions aller si le Conseil d'État n'est pas saisi dans les 60 jours à venir.

Et pour cause, ce lundi 6 septembre, le ministre de l'Aménagement du Territoire, Willy Borsus, et la ministre de l'Environnement, Céline Tellier, ont cassé la décision du Collège communal seneffois qui octroyait à Roosens Bétons le 4 mai dernier un permis d'extension. Une remise en contexte s'impose. À l'époque, Roosens Bétons en est à sa deuxième demande de permis unique, la première n'ayant pas fait sensation auprès du Collège seneffois. « Nous n'avons pas autorisé le permis directement », réagissait la bourgmestre Bénédicte Poll dans nos colonnes en mai dernier après l'octroi du permis modifié. « On a demandé à revoir la copie et à transmettre un plan modificatif pour étendre la zone de stockage. On a imposé plusieurs conditions. Le Collège a également décidé de mettre en place un comité d'accompagnement qui sera composé de cinq représentants de la société, cinq riverains et cinq représentants de la commune. » Un PV concernant l'abattage non autorisé des arbres situés le long de l'entreprise avait également été dressé à la compagnie. Peu convaincu, le comité de quartier de Familleureux avait entrepris de déposer un recours devant le Gouvernement wallon. Dans ce projet revisité, l'entreprise conservait son idée de construire une zone de stockage bétonnée de 12.000 m² de surface et d'une capacité de 25.000 tonnes de matériaux et de béton fini, trois zones de parking, un remblai de

« L'étude acoustique réalisée ne prend pas en compte les habitations de la rue Wauters. »

15.000 m³, un dispositif d'isolement et enfin d'implanter deux ponts roulants électriques. Le projet de production supplémentaire de 450 tonnes/jour de précontraints avait en revanche été rangé bien précieusement dans un tiroir.

DEUX JUSTIFICATIONS MAJEURES

Et c'est précisément l'un des points sur lesquels les ministres sont revenus. « La demande telle que modifiée pose question quant à l'extension future ou non de l'établissement », écrivent-ils dans leur rapport. « Au vu de l'échéance du permis principal en 2028, des brides de demandes telles qu'introduites dans ce dossier semblent peu réfléchies s'il ne s'agit pas d'un saucissonnage de dossier. Il est préférable de rappeler que cette pratique n'est pas autorisée et que ce manque de vision globale ne permet pas au fonctionnaire technique de prendre une décision en toute connaissance de cause. » Selon eux, rien ne permet de juger si l'extension initialement prévue reste envisageable ou non. En second lieu, le Gouvernement wallon pointe du doigt des études sonores incomplètes. « L'étude acoustique réalisée par l'exploitant ne prend pas en compte les habitations de la rue Wauters », regrette-t-il. « Une analyse acoustique pour ce quartier est strictement nécessaire afin de pouvoir prendre position dans ce dossier. » De son côté, le Collège communal seneffois nous indique « analyser ce dossier pour comprendre les motivations du Gouvernement wallon. La balle est maintenant dans le camp de l'entreprise de savoir s'ils contestent cette décision, déposent un nouveau permis ou abandonnent le projet. »

Nous n'avons pas encore pu obtenir de réaction de Roosens Bétons pour le moment.

MAUD WILQUIN

« Nous avons enfin le sentiment d'avoir été entendus »

Soutenu par une septantaine de riverains, Éric Empain, représentant du comité de quartier de Familleureux, avait déposé le recours devant le Gouvernement wallon en son nom. Pour lui, la décision des ministres est un soulagement. « Nous avons enfin le sentiment d'avoir été entendus », affirme le Familleurhodien. « Toutes nos démarches ont payé. » Restera maintenant à voir si un recours devant le Conseil d'État sera introduit ou non. « Au vu de toutes les contestations qu'il y a eues dans ce dossier, je ne pense pas que Roosens Bétons ait ses chances au Conseil d'État. Selon moi, ils devront réintroduire un nouveau dossier. »

M.W.

Réaction de l'opposition

« Les riverains ont tout mon respect »

Michaël Carpin (PS), membre de l'opposition à Seneffe, n'a jamais porté ce projet d'extension dans son cœur. C'est donc avec joie qu'il prend connaissance aujourd'hui de la décision du Gouvernement wallon. « J'ai une pensée pour les citoyens qui se sont battus avec leurs moyens contre une entreprise et des politiques qui se sont montrés hermétiques à leur demande. Le combat était long, disproportionné, mais finalement c'est le petit qui a gagné et les riverains, par leur courage, ont tout mon respect. Le carton rouge du Gouvernement wallon adressé à Bénédicte Poll et son équipe symbolise tout ce que je dénonce depuis le début de ce dossier. »

M.W.

gopress
Innovating Digital Content

Centre
Homeception logera les sinistrés en urgence
Inondations en région liégeoise : la «team binchoise» cherche des électroménagers

Extension de Roosens Bétons : la Région dit non
Économiser, ça commence maintenant avec de super produits gratuits de Delhaize

La Nouvelle Gazette - Centre 09/09/2021, pages 4 & 5
Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de La Nouvelle Gazette - Centre